



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS  
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 205-F  
28 mars 1998  
Original: français seulement

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

*Pour information*

---

**Point de l'ordre du jour: 2.0**

**Côte d'Ivoire (République de), Guinée (République de), Kenya (République du), Mali (République du), Mauritanie (République islamique de), Niger (République du), Sénégal (République du), Sudafricaine (République), Zambie (République de), Zimbabwe (République du)**

PROPOSITIONS AFRICAINES COMMUNES  
AUX TRAVAUX DE LA CMDT-98

**1 Introduction**

En présentant une proposition africaine commune aux travaux de la CMDT-98, les pays signataires souhaitent apporter une contribution de taille permettant à la Conférence de La Valette de prendre les mesures qui s'imposent pour progresser d'une part, et réduire d'autre part, les disparités entre pays développés et pays en développement dans le domaine des télécommunications.

**2 Importance du Secteur du développement des télécommunications**

Les pays africains réaffirment le rôle moteur de l'UIT en général et de celui du Secteur de développement dans le développement des télécommunications de façon coordonnée et équilibrée au profit de tous les Etats Membres. Ils réaffirment la nécessité pour le BDT de poursuivre les efforts en faveur des processus de restructuration, en cours, du commerce des services de télécommunication et de la Société globale de l'Information.

**3 Résolutions et Recommandations de la AF-CRDT-96**

**AF3.1**

Les pays africains appuient les Résolutions dans leur globalité. Par ailleurs, ils confirment les Résolutions et Recommandations issues de la Conférence de développement des télécommunications. Ils insistent pour la mise en application par le BDT des mesures concernant:

- le Livre vert africain,
- les pays les moins avancés,
- le commerce de ses services de télécommunication dans les pays en développement,

- la stratégie et les politiques de financement,
- la coopération sous-régionale et régionale.

### **AF3.2**

#### Mise en oeuvre des Résolutions et Recommandations

Les pays africains proposent la création d'un mécanisme de suivi, de contrôle et d'évaluation de la mise en application des Résolutions et Recommandations issues des CMDT et concernant la Région africaine.

Les Administrations africaines soutiennent:

- la création d'un comité sous-régional de suivi d'évaluation et de mise en application des Résolutions et Recommandations des conférences de développement;
- la nomination d'un coordonnateur national dans chaque pays pour les programmes de développement;
- l'élargissement du Comité consultatif de développement des télécommunications à tous les membres et que ce Comité s'occupe entre autres de l'évaluation des Résolutions et Recommandations du Secteur du BDT;
- la nomination de coordonnateur au niveau de chaque sous-région.

## **4 Résultats du Forum sur les services de télécommunication**

Les Administrations africaines prennent note des résultats obtenus lors du deuxième Forum consacré au service de télécommunication.

Par ailleurs, ils demandent au BDT d'assister les pays pour leur participation au Groupe de travail dont il est question dans l'Avis C. La forme d'assistance est définie dans le Document 110 de la CMDT-98:

- 1 d'apporter une assistance aux pays en développement dans leur politique de rééquilibrage tarifaire;
- 2 d'engager les études nécessaires, y compris par l'approfondissement des études de cas, pour dégager les conditions et les procédures nécessaires pour un rééquilibrage tarifaire réussi;
- 3 de fournir une assistance aux pays en développement qui souhaitent introduire un système de comptabilité analytique et de tarification.

## **5 Commission d'études du BDT**

Une contribution a été présentée à la Conférence dans les Rapports des Commissions d'études 1 et 2 à la CMDT-98.

## **6 Réseau global de l'information**

Les Administrations africaines souhaitent une meilleure implication de l'UIT/BDT dans les différents programmes d'information exécutés par d'autres structures spécialisées des Nations Unies, notamment le PNUD.

## **7 Recommandation de l'UIT-2000**

Au vu du rapide développement du secteur des télécommunications, les Administrations africaines demandent aux Membres de l'UIT d'entreprendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que l'UIT reste l'entité mondiale prépondérante et qui tienne compte des intérêts de tous les Membres, en particulier ceux des pays en développement.

---